

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 17 mars 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Isère

NOR : JUSF2506269A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Isère,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Isère ;

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaire : Madame Sarah GUIR
- Suppléant : Madame Latifa EL FERCHICHI

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Monsieur Julien FOURNIER
 Monsieur Thomas DROUOT
 Monsieur Bastien LEROUX

- Suppléants : Madame Léa ROURRE
 Madame Christine BARBAGIN
 Madame Isabelle BAUDOIN

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Madame Samira GUERROUJ
- Suppléante : Monsieur Fouad GDACHE

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

- Titulaire : Monsieur Choukri JARI
- Suppléante : Madame Clélia GUIR

Article 2

L'arrêté du 12 décembre 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Isère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 mars 2025

Le directeur territorial de la PJJ Isère



Denis COUDIER
Directeur Territorial
Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Isère